

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 janvier 2019

Présents : SCHELLEN B., Bourgmestre,
MASSON F., MATHY F., LAPOTRE M., BERTRAND D. Echevins,
DELIZEE J.-M., BOUKO A., BOUVY A., MONTY J., LECLERCQZ-DECOCK F., ROSCHER-PRUMONT
P., DUBOIS G., LANGE M., FATAH K., MATHYS P., LENOIR V., MALOSTO E. Conseillers,
PHILIPPE S., Directrice Générale.

OBJET : A.I.E.G. - REMPLACEMENT DE MONSIEUR DAVID MASSIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 §1er, L1122-30, L1122-34 §2 et L1523-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'A.I.E.G. ;

Considérant les élections communales du 14 octobre 2018 et la perte de Monsieur David MASSIN de son mandat de Conseiller communal consécutivement à celles-ci ;

Considérant que, consécutivement aux élections communales, l'AIEG procédera au renouvellement intégral de son Assemblée générale en mai 2019 ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement de l'intercommunale jusqu'à la nomination des nouveaux administrateurs et donc de procéder à la cooptation d'administrateurs ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L1523-15 §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les administrateurs représentant les Communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des Communes associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Considérant que le calcul de la composition politique du Conseil d'Administration et la répartition des mandats entre les Communes associées restent inchangés jusqu'à l'Assemblée générale de mai 2019 ;

Considérant qu'il convient dès lors de proposer un administrateur ayant fait déclaration d'appartenance au groupe PS ;

Vu les déclarations d'appartenance en séance du Conseil communal du 19 décembre 2018 ;

Vu la candidature de Monsieur Alain BOUKO ;

Passé au scrutin secret pour la présentation d'un représentant de la Commune de Viroinval au Conseil d'Administration de l'AIEG en remplacement de Monsieur David MASSIN jusqu'au renouvellement intégral de l'Assemblée générale, en mai 2019 ;

17 membres prennent part au vote, il est trouvé dans l'urne un nombre égal de bulletins ;

Du dépouillement, il résulte que Monsieur Alain BOUKO obtient 17 voix ;

DECIDE :

Article 1er : De désigner Monsieur Alain BOUKO pour représenter la Commune de Viroinval au Conseil d'administration de l'AIEG en remplacement de Monsieur David MASSIN jusqu'au renouvellement intégral de l'Assemblée générale, en mai 2019

Art. 2 : Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'A.I.E.G. ainsi qu'aux délégués communaux.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale,
(s) Singrid PHILIPPE

La Directrice Générale,
Singrid PHILIPPE



Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,
(s) Baudouin SCHELLEN

Le Bourgmestre,
Baudouin SCHELLEN

